

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur François LEROUX  
Président de la Plateforme des ONG françaises  
pour la Palestine  
14 PASSAGE DUBAIL  
75010 PARIS

Paris, le **03 JAN. 2019**

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous avez souhaité lui faire part de vos préoccupations relatives à la situation en Israël et dans les territoires palestiniens. Il m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de l'attention portée à votre courrier.

Lors de son discours à l'occasion de la 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, le Chef de l'État a réitéré le souhait des autorités françaises de s'engager davantage encore dans le règlement de la crise humanitaire aiguë à Gaza. Il a rappelé l'attachement de la France à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, fondée sur deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité, et ayant l'un et l'autre Jérusalem comme capitale. Aussi, notre pays poursuit avec détermination, aux côtés de ses partenaires et avec l'ensemble de la communauté internationale, l'objectif d'un État palestinien.

C'est dans cette perspective que Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a reçu le 7 décembre dernier son homologue palestinien, Monsieur Riyad AL-MALKI. Les ministres se sont entretenus de la situation régionale au Moyen-Orient, et plus particulièrement de l'urgence de restaurer une perspective de paix tangible entre Palestiniens et Israéliens, dans le cadre des paramètres internationaux agréés.

Les deux ministres ont fait le point sur la situation à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza. Monsieur LE DRIAN a déploré la poursuite des travaux de colonisation qui alimente la violence et compromet un règlement politique du conflit israélo-palestinien, et s'est inquiété du niveau des tensions à Gaza et de la crise humanitaire à laquelle fait face la population de ce territoire.

.../...



A cet égard, je tiens à souligner que la France condamne la décision prise les 24 et 25 décembre dernier par le haut comité de planification israélien d'approuver 2191 unités de logements dans des colonies israéliennes de Cisjordanie, qui participe de l'extension de la colonisation dans ce territoire.

La colonisation est contraire au droit international, comme l'a réaffirmé la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle sape, sur le terrain et dans les esprits, les conditions de la solution des deux États, seule à même d'assurer une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, et contribue à attiser les tensions. C'est pourquoi nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer ces décisions.

Soyez assuré que, sur ces sujets, la France tient aux autorités israéliennes un langage de vérité, conformément à l'esprit de confiance qui doit présider aux relations entre deux pays amis et alliés, et qu'elle est déterminée à traiter les divergences qui pourraient apparaître par un dialogue franc et confiant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH

*Référence à rappeler*  
*PDR/SCP/BEAR/A004434*